

rejeté

SÉNAT

le 20 décembre 1966.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

---

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT EN NOUVELLE LECTURE  
*modifiant et complétant le Code électoral.*

---

*Le Sénat a rejeté en nouvelle lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, en nouvelle lecture.*

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 20 décembre 1966.

*Le Président,*

Signé : Marie-Hélène CARDOT.

---

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2<sup>e</sup> législ.) : 2177, 2210 et in-8° 602,  
2283, 2307, 2310 et in-8° 653.

Sénat : 85, 120 et in-8° 41 (1966-1967),  
179, 181 et 182 (1966-1967).